



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

28^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE TUTELLE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Genève (Suisse), le 14 juin 2019

COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

La 28^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des pays membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) s'est tenue à Genève en Suisse, dans la salle IX au siège du Bureau International du Travail (BIT), le **14 juin 2019**, sous la Présidence de Monsieur **Gilbert B. BAWARA**, Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Réforme administrative et de la Protection Sociale de la République togolaise, Président en exercice du Conseil des Ministres de la CIPRES au titre de l'année 2019.

A L'ISSUE DE SES TRAVAUX, LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Examen et adoption du compte rendu de la 27^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale tenue le 08 mars 2019 à Lomé (République Togolaise)

Le Conseil a adopté le compte rendu de sa 27^{ème} session ordinaire tenue le 08 mars 2019 à Lomé (République Togolaise).

2. Examen et adoption du rapport d'activités de l'exercice 2018 du Secrétaire Exécutif

Le Conseil a adopté le rapport d'activités de l'exercice 2018 du Secrétaire Exécutif, qui constitue la première partie du rapport annuel conformément aux dispositions de l'article 33 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale.

3. Examen et adoption des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et du rapport du Commissaire aux Comptes

Le Conseil a adopté les états financiers de l'exercice 2018 de la CIPRES. En conséquence, il a donné quitus au Secrétaire Exécutif et au Responsable Financier et Comptable pour la gestion 2018.

Il a par ailleurs félicité le Secrétaire Exécutif pour les diligences accomplies dans la mise en œuvre des recommandations et les résultats obtenus.

Le Conseil a également salué la qualité des rapports produits par le Commissaire aux Comptes ainsi que celle des états financiers.

4. Requête de Monsieur le Ministre d'État, Ministre de la Fonction Publique de la République Démocratique du Congo, relative à l'intégration de la CNSSAP au portefeuille de la CIPRES

Le Conseil a examiné avec attention la demande d'intégration de la CNSSAP au portefeuille de la CIPRES suite à la mission effectuée par le Secrétariat Exécutif auprès de cet Organisme. Il a apprécié les efforts accomplis par ce pays dans le processus de mise en place de cette Institution.

Toutefois, l'intégration effective de cet Organisme dans le portefeuille de la CIPRES est subordonnée à la mise en place de ses organes notamment, le Conseil d'Administration et la Direction Générale prévus par les textes constitutifs pour permettre au Conseil de se prononcer lors de sa prochaine session.

5. Nomination du Secrétaire Exécutif (huis clos)

Le Conseil a pris connaissance des résultats du concours de recrutement du Secrétaire Exécutif.

Sur la base de la liste des trois candidats retenus, le Conseil a nommé Mme BOUBA née DJUKAM FONKWA Cécile Gernique en qualité de Secrétaire Exécutif pour un premier mandat de cinq (05) ans.

6. Nomination des Inspecteurs Régionaux de la Prévoyance Sociale recrutés en 2019 à l'issue du 8^{ème} concours (huis clos)

Le Conseil a pris connaissance du déroulement et des résultats du 8^{ème} concours de recrutement de la CIPRES et a décidé de nommer comme Inspecteurs Régionaux pour un premier mandat de trois (03) ans, les personnes ci-après :

- M. BOCKE Arnauld Fredie Valery Minansou (Bénin) ;
- M. BESSALA ONANA Louis Kévin (Cameroun) ;
- M. ADJEDOMOLE Kossivi Edemo (Togo).

7. Renouvellement du mandat des Inspecteurs Régionaux de la Prévoyance Sociale recrutés en 2016 à l'issue du 6^{ème} concours (huis clos)

Le Conseil a pris connaissance des propositions de renouvellement du mandat des Inspecteurs recrutés en 2016 formulées par le Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale.

Il a approuvé lesdites propositions et a décidé de renouveler le mandat des Inspecteurs dont les noms suivent, pour une deuxième période de trois (03) ans. Il s'agit de Messieurs:

- M. HOUNGBEDJI Bruno (Bénin) ;
- M. HOUNKANRIN Stéphane (Bénin) ;
- M. NGUEBEMANDJI Robert (Centrafrique).

S'agissant de l'Inspecteur Régional ATANGANA NKOUROU Bernard (Cameroun), le Conseil a été informé de sa demande de non renouvellement de mandat.

Ainsi, le Conseil a accédé à sa demande et a instruit le Président de la Commission de Surveillance et le Secrétaire Exécutif, d'organiser un concours de recrutement d'un Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale réservé aux cadres ressortissants de l'Afrique Centrale afin de pourvoir au poste vacant dans les meilleurs délais.

8. Examen et adoption du socle juridique de sécurité sociale pour les Etats membres de la CIPRES

Le Conseil, prenant en compte les enjeux liés à la mise en place d'un cadre réglementaire supranational harmonisé et afin de permettre une plus large implication des acteurs en vue de son appropriation par les États membres, a décidé du report de son adoption.

Le Conseil a instruit, en conséquence, que soit préalablement organisé une réunion extraordinaire du Comité d'Experts pour la validation définitive du projet de Socle Juridique avant sa soumission au Conseil pour adoption lors de sa prochaine session.

9. Réflexion sur la non production des données statistiques, financières et comptables par certains organismes

Le Conseil, vu l'importance pour la CIPRES de disposer des données statistiques, financières et comptables pour l'ensemble des organismes des États membres a adopté le principe de la mise en œuvre de sanctions à l'encontre des organismes qui ne seraient pas conformés à l'exigence de production des données et leur communication au Secrétariat Exécutif.

Ces sanctions morales, administratives et/ou financières et graduelles seront définies par le Secrétariat Exécutif et proposées pour adoption lors de la prochaine session du Conseil avant leur mise en application.

10. Compte rendu des diligences accomplies et les actions restant à mener sur la mise en place du FIA

Le Conseil a pris connaissance des avancées enregistrées dans la mise en œuvre du projet du Fonds d'Investissement Africain.

En conséquence, il autorise la poursuite des actions programmées jusqu'à la mise en place effective du Fonds sur la base du planning élaboré par le Comité de pilotage.

Toutefois, le Conseil invite le Comité de pilotage à lui faire, lors de sa prochaine session, un point détaillé des diligences restant à mettre en œuvre dans le cadre de la mise en place effective du Fonds afin de lui permettre de décider de l'affectation du reliquat de 117 050 656 FCFA consécutif à l'étude de faisabilité.

11. Point sur la situation des contributions des États membres au budget de la CIPRES (huis clos)

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des États membres au budget de la Conférence et se réjouit des efforts accomplis par les États pour le paiement de leurs contributions.

Toutefois, il invite les États membres ne s'étant pas encore acquittés de leurs contributions à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de leur règlement.

12. Choix du pays devant abriter la 29^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres

À la suite de la communication faite par Mme le Ministre de tutelle de la sécurité sociale de la République de Madagascar, le Conseil a décidé à l'unanimité d'attribuer à ce pays l'organisation de la 29^{ème} session du Conseil des Ministres de la CIPRES.

Le Conseil a adressé ses remerciements aux Autorités de Madagascar et les invite à lui proposer la période d'organisation de ladite session qui devra se tenir dans la première quinzaine du mois décembre 2019.

13°- Divers

- Révision des honoraires du Commissaire aux Comptes

Le Conseil, prenant en compte l'accord du Comité d'Experts en faveur de la requête formulée par le Commissaire aux Comptes, décide de la révision à la hausse de ses honoraires.

- Inauguration du siège

Le Conseil, saisi de la proposition d'inauguration du nouveau siège de la CIPRES à la date du 1^{er} août 2019 décide de procéder à une consultation préalable des autorités du pays du siège à l'effet de fixer une date d'inauguration des nouveaux locaux de la Conférence.

Au terme de ses travaux, le Conseil a remercié le Bureau International du Travail (BIT) pour les facilités mises à sa disposition, qui ont permis le bon déroulement de sa 28^{ème} session ordinaire.

Fait à Genève, le 14 juin 2019

Le Conseil des Ministres